

**ASSOCIATION
DE SOUTIEN À LA
FONDATION DES FEMMES**

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2019

SE DONNER LES MOYENS DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Association de Soutien à la Fondation des Femmes
Mai 2020

Contact

Fondation des Femmes

Cité Audacieuse

9 Rue de Vaugirard

75006 - Paris

www.fondationsdesfemmes.org - bonjour@fondationsdesfemmes.org

Remerciements

L'Association de soutien à la Fondation des Femmes et la Fondation des Femmes remercient les donatrices et donateurs, les entreprises partenaires, les ambassadrices et ambassadeurs et les nombreux et nombreuses bénévoles qui ont permis la réalisation des actions en 2019.

Rédaction et relecture

Floriane Volt avec l'aide et la participation de Anne-Cécile Mailfert, Céline Rancoule, Céline Dubois, Clémence Garnier-Juste, Marie Janssen-Langenstein, Marie Quintrand, Jessica Ohayon, Iman Elhany

Mise en page

Héloïse Lachambre, Jessica Ohayon

Crédits photos 2019

Julie Beraut, Lucie Bigo, Pierre Dehillotte-Dejean, Mathieu Delmestre, Mathias Filippini, François Lafite, Valentin Videgrain

SOMMAIRE

I.ÉDITORIAL	3
CHIFFRES DE L'ANNÉE	5
UN AN DANS LA VIE DE LA FONDATION DES FEMMES	6
II. CONTRIBUTION AUX TROIS AXES DE LA FONDATION DES FEMMES	8
AXE 1 : PRÉCARITÉ	8
a. Projet #1 : #UnAbriPourToutes	8
b. Projet #2 : #RèglesdeSurvie : une opération de collecte de produits hygiéniques	10
c. Projet #3 : Accès au Droit et soutien juridique	12
AXE 2 : ACCÈS À LA JUSTICE ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES	13
a. Projet #1 : Mener un plaidoyer efficace	13
i. <i>La première grande enquête sur le regard des Français.es et l'égalité femmes - hommes</i>	14
ii. <i>Une mobilisation sans précédent contre les féminicides</i>	15
b. Projet #2 : collecter des fonds pour soutenir le tissu associatif	20
i. <i>En mars, #MAINTENANTONAGIT #2</i>	20
ii. <i>En décembre, la campagne «PARTIR»</i>	22
iii. <i>En novembre, la 4^{ème} édition de la Nuit des Relais Parisienne au Grand Palais</i>	23
iv. <i>En juin, une première édition de la Nuit Des Relais en région</i>	24
v. <i>En décembre, la 2^{ème} édition du Gala de la Fondation des Femmes</i>	25
vi. <i>Tout au long de l'année, des initiatives de collecte «exceptionnelles»</i>	26
c. Projet #3 : faire reculer l'impunité des violences grâce au droit	27
i. <i>Le programme 365 pour l'accompagnement des femmes victimes</i>	27
ii. <i>Le programme de protection juridique avec Axa Protection Juridique</i>	27
iii. <i>Agir pour la défense des victimes de la «ligue du LOL»</i>	28
iv. <i>Lutter contre les procédures baillons et l'impunité</i>	28
AXE 3 : REPRÉSENTATION ET IMAGE DES FEMMES	30
a. Projet #1 : Ouvrir un lieu de rayonnement des femmes et leurs droits : une Cité Audacieuse	30
b. Projet #2 : Rendre visible les femmes qui agissent dans le cinéma : la Fondation au Festival de Cannes	32
c. Projet #3 : Dénoncer le sexisme par le verbe : la 3^{ème} édition du Prix Gisèle Halimi	33
d. Projet #4 : Permettre aux femmes d'atteindre l'égalité femmes-hommes dans les faits : le Projet Equal Pay	34
e. Projet #5 : Lutter contre le cybersexisme grâce à la jurisprudence	35
III. L'ASSOCIATION DE SOUTIEN VIT GRÂCE À SES MÉCÈNES	37
REMERCIEMENTS	43

I.ÉDITORIAL

Protégeons-les. Cet appel des familles et proches de victimes de féminicides aura résonné tout au long de l'année 2019 et résonne encore à l'heure où nous rédigeons ces lignes. Alors que la parole des femmes victimes de violences se libère, encore difficilement, depuis 2017, les associations de défense des droits des femmes font face à un nouvel enjeu : la protection de celles qui, enfin, parlent, demandent justice ou de l'aide.

En 2019, comme les années précédentes, la question des moyens alloués aux associations de défense des droits des femmes est demeurée centrale. Sans moyens, les associations ne peuvent répondre à l'ensemble des demandes des femmes qui les sollicitent, de sorte que beaucoup restent sans réponse.

En 2019, l'équipe de l'Association de Soutien à la Fondation des Femmes se sera mobilisée sans relâche pour répondre aux besoins des associations, faisant ainsi la preuve de son engagement.

Car si 2018 a été l'année de l'éclosion pour la Fondation des Femmes, 2019 aura été celle de la preuve par l'action. En 2019, la Fondation des Femmes, grâce à la mobilisation de l'équipe permanente de l'Association de Soutien et des centaines de bénévoles aura fait la preuve de sa capacité à être un acteur de référence en matière de droits des femmes en France.

En réalisant un effort de collecte sans précédent avec plus d'un million d'euros collecté sur l'année et reversé entièrement à des initiatives associatives impactantes.

En organisant les éditions des événements devenus des rendez-vous incontournables pour le public: la Nuit des Relais, à nouveau sous la nef du Grand Palais pour son édition parisienne et pour la première fois à Bordeaux pour une édition en région, mais aussi le Concours d'éloquence au mythique studio 104 de la Maison de la Radio.

En fédérant une communauté toujours plus large de bénévoles, mécènes et donateur.rice.s autour de la lutte contre les violences faites aux femmes.

En mobilisant avocat.e.s expert.e.s, associations et familles de victimes de féminicides dans un large plaidoyer qui a mené à l'organisation du premier Grenelle des violences conjugales et l'obtention de nouveaux droits et protections.

En obtenant de nouvelles victoires auprès des tribunaux français dans des affaires cruciales et emblématiques du combat pour le droit des femmes.

Signe de cette position renforcée, la confiance de nos mécènes prestigieux qui souhaitent nous accompagner dans des projets ambitieux. 2019 aura vu l'aboutissement du projet d'une Cité de l'égalité et des droits des femmes, porté par la Fondation des Femmes depuis sa création. La Mairie de Paris a confié à l'Association de Soutien à la Fondation des Femmes le pilotage d'un bâtiment au cœur de Paris, la Cité Audacieuse, lieu de rayonnement des droits des femmes en France qui a ouvert ses portes au public en 2020 après 6 mois de travaux.

En 2019, la Fondation des Femmes aura également changé de fondation abritante en passant sous égide de la Fondation de France, une étape de plus vers l'autonomie désirée.

2019 marque également la dernière année du premier plan triennal de l'Association décliné en 3 axes : lutte contre la précarité des femmes, accès à la justice et lutte contre les violences, lutte contre les représentations sexistes. À l'image de l'ensemble, l'action de la Fondation des Femmes a également changé d'échelle dans le développement de ces axes.

C'est avec beaucoup de fierté que nous présentons ces actions et les résultats obtenus à force d'engagement dans les pages qui suivent. Et beaucoup de gratitude envers les donateur.ice.s, bénévoles, mécènes et ambassadrices dont l'engagement à nos côtés nous permet de grandir et d'aider toujours plus les associations dont nous admirons chaque jour le travail irremplaçable.



Valence Borgia
Présidente de l'Association
de Soutien à la Fondation
des Femmes

Après 3 ans comme Fondation abritée par la Fondation FACE, la Fondation des Femmes a changé de Fondation abritante et est désormais **sous égide de la Fondation de France**. C'est une étape de plus vers l'ambition de devenir une Fondation reconnue d'utilité publique, autonome. Rejoindre la Fondation de France est également **une reconnaissance du rayonnement et de la légitimité** acquis par la Fondation des Femmes en quelques années.

LES CHIFFRES DE L'ANNÉE



200

AVOCAT.E.S BÉNÉVOLES
POUR LA FORCE JURIDIQUE



3 500

BÉNÉVOLES

1 000 000

EUROS COLLECTÉS
EN 2019



109

ASSOCIATIONS
SOUTENUES



18 249

FOLLOWERS
SUR TWITTER
+54%



21 661

ABONNÉ.E.S
INSTAGRAM
+308%



34 002

LIKES SUR
FACEBOOK
+35%



5 787

ABONNÉ.E.S
LINKEDIN



30 475

PERSONNES
INSCRITES A NOTRE
NEWSLETTER

UN AN DANS LA VIE DE LA FONDATION DES FEMMES

#MAINTENANTONAGIT 2
Lancement de l'Observatoire
Priorité(s) Femmes



Opération #RèglesdeSurvie :
collecte de produits hygiéniques avec
Règles Élémentaires

Nuit des Relais Bordeaux
à l'Espace Darwin



Remise des clés de la Cité de l'Egalité
et des Droits des Femmes

Conférence de presse des associations
à l'occasion du Grenelle contre les
violences conjugales



Prix Gisèle Halimi au Studio 104 de
la Maison de la Radio à Paris

Présentation de l'audit Un
Abri pour Toutes au Palais
du Luxembourg



Nuit des Relais Paris au Grand Palais

Gala de la Fondation
des Femmes au Petit
Palais à Paris



Lancement de la campagne Partir



43^{ème} édition des Césars, 2018

In memoriam - Tonie Marshall

La Fondation des Femmes était fière de compter parmi ses premières ambassadrices Mme Tonie Marshall, première et unique femme réalisatrice à remporter un César, qui nous a quitté.e.s le 12 mars 2020. C'est grâce à sa mobilisation et sa détermination que le mouvement #MaintenantOnAgit avait pu voir le jour et réuni le cinéma français.



90^{ème} édition des Oscars, 2018

In memoriam - Agnès Varda

La Fondation des Femmes était fière de compter parmi ses donatrices et soutiens la grande Agnès Varda, réalisatrice féministe, qui nous a quitté.e.s le 29 mars 2019. Elle avait fait l'honneur de porter, ainsi que sa fille Rosalie Varda, le ruban blanc de la Fondation des Femmes jusqu'au tapis rouge des Oscars, à Los Angeles.

II. CONTRIBUTION AUX 3 AXES DE LA FONDATION DES FEMMES

AXE 1 : PRÉCARITÉ

Problématique abordée : les femmes sont les plus précaires des précaires. Parmi elles, les plus démunies sont les femmes à la rue et leur nombre est croissant (38% des personnes sans-abri). Elles sont un public spécifique mais encore insuffisamment pris en charge. L'Etat et les associations spécialisées dans l'hébergement de personnes sans abri ne prennent pas en compte suffisamment la question de la sécurité physique des femmes - leurs mises à l'abri résultent trop souvent en des mises en danger - et les violences qu'elles subissent restent largement impunies dû à leur éloignement de tout accès à la justice. Les besoins propres de première nécessité sont également trop souvent ignorés : les produits hygiéniques étant rares et chers.

Impact recherché par la Fondation des Femmes : favoriser la prise de conscience sur les difficultés spécifiques des femmes à la rue et améliorer objectivement leurs conditions d'existence, au travers de l'accès à des solutions d'hébergement adaptées (#1), à des produits d'hygiène féminin (#2), à la justice (#3).

a. Projet #1 : #UnAbriPourToutes

Il est essentiel de poser la question de l'exposition aux violences sexistes et sexuelles des femmes en situation de précarité dans les centres d'hébergement afin d'adapter le suivi social et humain mais également d'améliorer l'accès de ces femmes à l'émancipation et à l'autonomie.

Lancé à la fin de l'année 2017, le projet #UnAbriPourToutes a pour objectif de créer avec, d'une part, les professionnels de l'hébergement et des violences faites aux femmes et, d'autre part, les femmes concernées, un protocole efficace et répliquable à tout centre d'hébergement mixte (hommes et femmes) qui assure la sécurité des femmes en grande précarité.

Ce projet a été déployé dans 3 centres d'hébergement d'urgence pilotes : deux centres à Paris (association Aurore) et un centre à Montreuil (association La Main Tendue).

Il se constitue de 5 phases :

- Phase 1 : Audit
- Phase 2 : Formation
- Phase 3 : Information et maillage du réseau
- Phase 4 : Etude et aménagement de l'espace
- Phase 5 : Plaidoyer et essaimage nation

Ce projet piloté par l'Association de Soutien à la Fondation des Femmes est cofinancé par la Fondation UP, le groupe Cityzen, la région Ile-de-France et la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité de la Préfecture de la région d'Ile-de-France. Les bénévoles de la Fondation des Femmes organisent régulièrement des braderies solidaires afin de récolter des fonds qui sont dédiés à la réalisation de ce projet.

• Phase 1 : Audit (2018)

En 2018, la phase d'audit a été réalisée par des expertes des violences faites aux femmes dans les centres pilotes. Consistant en des entretiens de chercheuses avec les femmes hébergées dans les centres, l'audit a pu mettre en lumière les violences subies et les difficultés que rencontrent ces femmes dans les centres d'hébergement mixtes.



¹ENquête INED - ISEE, 2012



Ainsi, sur les 57 femmes interviewées, la majorité d'entre elles a déclaré :

- avoir subi des violences avant ou pendant leur séjour au CHU (93% des femmes) ;
- n'en avoir jamais parlé auparavant (51%) ;
- ressentir le besoin de travailler ce sujet avec les travailleurs sociaux (82%).



• Phase 2 : Formations des travailleur.ses sociaux.ux.les (2018-2019)

L'audit a permis aux associations spécialisées FIT- Une femme un toit" (accueil et hébergement de jeunes femmes victimes de violences) et le collectif féministe contre le viol (CFCV, écoute et accompagnement des femmes victimes de violences) de mettre en place des formations

pour les équipes sur les spécificités de l'accueil des femmes victimes de violences (détecter, comprendre, accompagner).

Ces formations consistaient en une formation des travailleur.ses sociaux.ux.les et encadrant.e.s sur une journée, suivie deux mois après d'une demi-journée de bilan et d'analyse de la pratique d'une part, et en une demi-journée de sensibilisation des agent.e.s d'accueil sur les violences faites aux femmes d'autre part.

• Phases 3 : Information et maillage du réseau

Afin de faciliter le travail d'orientation des femmes victimes de violences vers des structures d'accompagnement spécialisées, des rencontres entre les équipes des centres et des associations locales ont été organisées. Un fichier comportant les contacts des associations spécialisées dans diverses formes de violences et les intervenants en commissariats, ainsi que des affiches et prospectus d'associations, ont été remis aux centres.



Rencontre entre les équipes des CHU et des associations locales spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences, septembre 2019

• Phase 4 : Etude et aménagement de l'espace (2019-2020)

Le Think Tank et Do Thank "Genre et Ville" réalisera une étude sur l'aménagement des lieux et formulera des recommandations pour re-penser et organiser l'espace pour une mixité sécurisante et apaisée, permettant aux centres pilotes d'effectuer des travaux idoines en 2020. Des ateliers participatifs seront organisés lors des visites exploratoires des centres en impliquant les femmes dans la construction de l'espace et les ressources s'y trouvant.

• Phase 5 : Plaidoyer et essaimage (2019-2020)

Les conclusions de la phase d'audit ont été publiées sous la forme d'un rapport présenté lors d'une conférence organisée au Palais du Luxembourg le 25 octobre 2019, en présence des partenaires du projet et de professionnel.les de l'hébergement et d'un public nombreux.

Le rassemblement des acteurs et le portage commun des conclusions de l'audit auprès des parlementaires constituent la première étape du plaidoyer qui sera déployé en 2020, une fois le projet pilote finalisé.

Cette dernière phase a pour finalité la mise en place dans tous les centres d'hébergement, des recommandations qui auront été formulées grâce aux 4 étapes précédentes du projet pilote. Elle sera effectuée en partenariat avec la FAS, la Fédération des Acteurs de la Solidarité.



Conférence au Palais du Luxembourg pour la sortie du rapport, en présence de Sylvie-Pierre Brossolette, Céline Dubois, Chloé Ponce-voiron, Pascale Lapalud, Eric Pliez et de Laura Slimani.

Des vide-dressings solidaires pour le financement du projet

Le weekend du 9-10 Mars 2019 à l'occasion d'une braderie organisée par Violette Sauvage, des bénévoles de la Fondation des Femmes ont tenu un stand et ont collecté 810 euros pour soutenir ce projet.

L'objectif de la vente était d'une part de collecter des fonds pour le projet et d'une autre part de faire connaître la Fondation auprès d'un public plus large.

Les vêtements collectés pour cette vente provenaient de dons de nos bénévoles mais aussi de la marque Maison 1.2.3, partenaire de la Fondation des Femmes. Un grand merci à notre partenaire pour le don de 10 cartons de vêtements et d'accessoires.



b. Projet #2: #ReglesDeSurvie une opération de collecte de produits hygiéniques

En France, 38 % des sans-abris sont des femmes. 4,7 millions de femmes vivent sous le seuil de pauvreté, et souvent avec des enfants à charge. Les protections hygiéniques, produits de première nécessité, sont rarement collectées et intégrées aux kits d'hygiène distribués aux publics en situation de précarité par les associations. Ainsi, **1,7 millions de femmes en France sont victimes de précarité menstruelle et manquent de produits d'hygiène intime²**.

Depuis 2017, les bénévoles de la Fondation des Femmes organisent une collecte de produits hygiéniques annuelle - l'opération #RèglesDeSurvie - qui sont redistribués aux

²IFOP.2019, cité par Règles Élémentaires

associations qui agissent auprès des femmes précaires et victimes de violence.

Ce projet, piloté par l'Association de Soutien à la Fondation des Femmes bénéficie du soutien de la Fondation Monoprix qui demande à ses magasins d'accueillir la collecte. Ce sont ainsi plus de 38 magasins à Paris et en régions qui ont accueilli, en 2019, la collecte avec des dispositifs de communication en print et en digital.

Nouveauté de 2019, la Fondation des Femmes a noué un partenariat avec l'association Règles Élémentaire, qui lutte contre la précarité menstruelle, pour l'organisation de l'opération #RèglesDeSurvie". Ce partenariat a permis notamment une communication digitale forte et engageante puisque relayée à la fois par la Fondation des Femmes et Règles Élémentaires et leurs bénévoles respectifs.



Comme en 2018, les équipes bénévoles étaient chargées d'organiser par elles-mêmes chaque opération, de A à Z (contact des associations, du responsable de magasin Monoprix choisi, récupération du kit de collecte dans les locaux de la Fondation, livraison des collectes à l'association bénéficiaire, plan de communication etc.) avec le soutien des bénévoles coordinatrices Adeline Bonnet, Anne-Sophie Lerouge et Juliette Menette. Il s'agit d'un projet particulièrement opérationnel pour les bénévoles et à fort investissement pour les membres du comité de pilotage opérationnel (COPILOP) de la Fondation des Femmes qui assurent le bon déroulement de l'opération, en lien avec la Fondation Monoprix et les associations. La collecte s'est déroulée le samedi 22 juin 2020

dans toute la France, a mobilisé **150 bénévoles** réparti.e.s en 60 équipes qui ont collecté 200 000 produits distribués à **24 associations**.



Depuis la première collecte, le thème de la précarité menstruelle s'est imposé dans l'esprit des français.es avec l'engagement de plusieurs grandes marques ayant lancé des campagnes sur le sujet.

Comme le souligne Anne-Sophie Lerouge, bénévole de la Fondation des Femmes en charge de l'organisation de cette 3^{ème} édition : *"Le sujet touche de plus en plus de monde et tout type de profil. Les collectes rassemblent de plus en plus d'hommes ou de jeunes adultes qui entendent les besoins matériels des associations locales. En trois ans les collectes sont de plus en plus fructueuses c'est très encourageant pour les associations"*.

La montée en puissance de l'opération #RèglesDeSurvie en 3 ans

2017 : 12 points de collecte, 30 000 produits collectés

2018 : 29 points de collecte, 155 000 produits

2019 : 38 points de collecte, 200 915 produits

c. Projet #3 : Accès au Droit et soutien juridique

• Permanences juridiques auprès d'un public de femmes précaires avec le bus de la solidarité

Depuis 2018, la Fondation des Femmes, en collaboration avec l'Ordre des avocats du Barreau de Paris et le soutien de la Ville de Paris, a mis en place une permanence juridique tenue par plusieurs avocat.e.s de la Force Juridique dans le cadre du dispositif du "Bus de la solidarité".

Le "Bus de la solidarité" est un dispositif du programme "Barreau de Paris Solidarité" de l'ordre des avocats qui s'adresse prioritairement au public en situation d'exclusion : en organisant l'accès à des consultations gratuites assurées bénévolement par des avocats parisiens, en soutenant financièrement les associations œuvrant dans le domaine de l'accès au droit et de la défense des Droits de l'homme.

En 2018, cette permanence s'était organisée de manière exceptionnelle à deux reprises et avait permis de fournir des consultations gratuites à une trentaine de justiciables sur des sujets de droit de la famille (divorce) et de droit pénal (violences conjugales, harcèlement).

Devant le succès de ces éditions ponctuelles, l'Ordre des avocats du Barreau de Paris, poursuivant ainsi son engagement avec la Fondation des Femmes pour l'accès à la justice des femmes précaires a décidé de pérenniser ce rendez-vous.

Le Bus de la Solidarité tient donc une permanence dédiée pour les femmes victimes de violences **chaque second mercredi du mois, de 12h à 15h**, devant le 7 rue des Maraichers, dans le 20^e arrondissement de Paris (Métro Porte de Vincennes, ligne 1). Les avocat.e.s membres de la Force Juridique de la Fondation des Femmes sont invité.e.s à prendre part à ces rendez-vous.



Inauguration de la permanence pour les femmes victimes de violences en présence du Vice Bâtonnier, Basile Ader le 16 octobre 2019

Sophie Soubiran, avocate membre du comité de pilotage de la Force juridique qui participe régulièrement aux permanences témoigne ainsi : *"La mise en place de ces permanences en partenariat avec le Barreau Paris Solidarité offre un nouveau rendez-vous pour l'accès au Droit des femmes. Il est indispensable de multiplier les possibilités d'avoir ce premier contact avec un.e avocat.e pour permettre de sortir des situations de violences. C'est nécessaire pour celles qui n'ont pas du tout les moyens bien sûr, mais aussi plus généralement pour toutes les femmes pour qui le bus permet d'ouvrir une discussion, de venir dans un environnement moins intimidant qu'un cabinet d'avocat, de prendre des renseignements... pour toutes, ce contact peut être le début d'une porte de sortie."*

AXE 2 : ACCES A LA JUSTICE ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET LES FEMINICIDES

Problématique abordée : les droits des femmes ont été acquis au rythme des combats féministes. Pourtant, ces droits, une fois inscrits dans la loi, restent lettre morte s'ils ne sont pas mobilisés par les femmes et rendus effectifs par les tribunaux. C'est pourquoi l'accès à la justice est un ressort essentiel du combat pour l'égalité, trop souvent oublié.

Cependant, pour exercer leurs droits, les femmes victimes de violences et de discriminations doivent être suffisamment informées sur leurs droits et recevoir une réponse adéquate de la part des institutions lorsqu'elles les mobilisent.

En 2018, la problématique de l'accès des femmes victimes de violence à la justice a puissamment résonné - dans les sillons de l'affaire Harvey Weinstein révélée en octobre 2017 qui a agi comme un révélateur de l'ampleur du phénomène des violences sexuelles mais aussi des difficultés du système pour y répondre.

En 2019, devant la recrudescence des féminicides, la question du rôle des institutions s'est déportée sur le sujet des violences conjugales. La Fondation des Femmes s'est pleinement investie sur ce sujet et a accompagné la mobilisation des associations et des familles de victimes pour mettre en lumière les difficultés d'accès à la justice et à la protection des femmes victimes de violences conjugales et les dysfonctionnements des services censés faire respecter leurs droits et protéger leur vie.

Le travail de l'Association de Soutien, la demande de mesures d'urgence pour mieux protéger les femmes victimes de violences conjugales et leur permettre de sortir des violences ont permis de réelles avancées et une mobilisation générale avec l'organisation par le Gouvernement du Grenelle des violences conjugales à la demande des associations et particulièrement la Fondation des Femmes. Mais les associations manquent

toujours de moyens pour accompagner les femmes victimes de violences. Le succès des campagnes et événements de levée de fonds organisés par l'Association de Soutien témoigne du tournant opéré dans la prise de conscience de la société et a permis à la Fondation des Femmes d'agir sur les plans financiers et juridiques.

Impact recherché par la Fondation des Femmes : faire reculer les féminicides et les violences dans le couple, grâce à des prises de paroles et plaidoyer efficaces (#1), en luttant par le droit contre l'impunité des violences faites aux femmes (#2), et en finançant grâce à un million d'euros les actions les plus impactantes contre les féminicides (#3),

Résultats : après un an d'actions, la lutte contre les violences dans le couple reste la priorité en matière d'enjeu d'égalité pour les français.es en 2019 comme en 2020 (Baromètre "Priorité Femmes" Kantar & Fondation des Femmes). De même, en 2020, 81% des Français.es considèrent désormais que les féminicides ne sont pas une fatalité et qu'ils peuvent être évités en faisant des efforts et en y mettant des moyens. Signes d'une prise de conscience profonde de la société sur les violences faites aux femmes, le terme "féminicide" est élu "mot de l'année" du dictionnaire Petit Robert, aussi que le record de collecte de la Fondation des Femmes au profit des associations de prise en charge des victimes : plus d'un million d'euros collecté.

a. Projet #1 : Mener un plaidoyer efficace

Le mouvement #MeToo est venu bouleverser en profondeur la perception par les français.es des violences faites aux femmes - en particulier s'agissant des violences sexistes et sexuelles comme le montre l'enquête menée par l'association avec Kantar et Femmes actuelles. En 2019, le sujet des violences conjugales a occupé une place centrale dans le débat public et accentué cette prise de conscience générale sur l'ampleur des violences faites aux femmes. L'équipe de l'Association de Soutien a accompagné le plaidoyer des associations de

défense des droits des femmes à l'égard du public et des responsables politiques pour créer un sursaut sur la question des féminicides.

i. La première grande enquête sur le regard des Français.es et l'égalité femmes - hommes

En mars 2019, dans le cadre d'un partenariat avec Kantar et Femme Actuelle, la Fondation des Femmes a publié **la première édition du baromètre sur le regard des Françaises et des Français sur l'égalité entre les femmes et les hommes**.

KANTAR

Le regard des Françaises et des Français sur l'égalité entre les femmes et les hommes

Résultats d'étude – Février 2018



Cette étude a été réalisée du 30 janvier au 1^{er} février 2019 par Internet auprès d'un échantillon de 1005 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus et constitué selon la méthode des quotas. Elle permet **d'apporter une photographie fidèle des enjeux d'égalité pour les Français.es**, et montre ainsi que les **enjeux prioritaires en 2019 sont pour les Françaises et les Français la lutte contre les violences conjugales (57%) et la lutte contre les violences sexuelles (55%),** devant l'égalité salariale (33%).

4 THÉMATIQUES SUR LESQUELLES IL EST PRIORITAIRE D'AGIR POUR LES FRANÇAIS.ES



Les résultats de cette étude viennent illustrer

la prise de conscience à la suite du mouvement #MeToo sur l'étendue des violences sexistes et sexuelles et confirment **le soutien résolu de l'ensemble des Françaises et Français à la lutte contre les violences sexistes et à la nécessité d'amplifier très significativement les moyens dédiés à ce combat** et au soutien à toutes les victimes.

Le baromètre se fait aussi l'écho **des difficultés identifiées par les associations et des dysfonctionnements de certains services publics** dans la prise en charge des femmes victimes de violences. Ainsi, le sondage effectué par Kantar montre que les Françaises et les Français ne sont qu'une courte majorité à faire confiance à la police (56%) ou à la justice (53%) pour bien prendre en compte les femmes victimes de violences sexistes. Ils sont en revanche une majorité à considérer qu'il est difficile de porter plainte dans le cadre de ces agressions : pour 59% en cas de viol, 63% en cas de violences conjugales, 67% en cas de harcèlement sexuel et 73% en cas de harcèlement de rue. Ces résultats sont encore plus importants chez les femmes interrogées.



POUR LES FRANÇAIS.ES, IL EST DIFFICILE DE PORTER PLAINTES¹

59% En cas de viol

63% En cas de violences conjugales

67% En cas de harcèlement sexuel

En 2018
48 100
crimes et délits sexuels enregistrés
par les services de police et de gendarmerie
sur personnes mineures et majeures, comprenant les plaintes, signalements, constatations transmises à l'autorité judiciaire, comprenant les viols, agressions sexuelles et les cas de harcèlement sexuel
Hausse **31,4%**²
par rapport à 2016



Pour la Fondation des Femmes, cette étude vient confirmer une attente profonde des femmes et des hommes de passer des discours aux actes et de l'égalité en droits à l'égalité réelle.

Le sondage a également été l'occasion pour l'Association de Soutien à la Fondation des Femmes et Kantar de lancer l'**Observatoire Priorité(s) Femmes**. L'observatoire, en ligne sur le site <https://prioritesfemmes.fr> a vocation à devenir **une source de référence sur les inégalités entre les femmes et les hommes**.

OBSERVATOIRE PRIORITÉ(S) FEMMES

Regroupant des données variées allant de sondages, comme le baromètre réalisé par Kantar, aux statistiques nationales des sources ministérielles ou des grandes enquêtes de l'INSEE par exemple, il aborde 5 thématiques: les violences faites aux femmes, l'égalité professionnelle, l'accès à la justice, la santé et la précarité. Il comprend également un volet d'ordre général qui vise à mettre en lumière les enjeux essentiels sur lesquels il faudrait agir selon les Françaises et Français ainsi que les actions prioritaires souhaitées.

L'objectif de l'Observatoire Priorité(s) Femmes est ainsi d'apporter des données de références pour éclairer les individus, associations et pouvoirs publics et d'évaluer les évolutions en matière de droits des femmes, aussi bien dans les faits que dans les perceptions.

ii. Une mobilisation sans précédent contre les féminicides

Le 3 mars 2019, **Julie Douib est la 30ème victime de féminicide de l'année**. Elle est tuée par son ancien conjoint malgré les nombreuses plaintes et signalements qu'elle a faits auprès de la police et de la justice. Pour sa famille et ses proches, ce décès tragique aurait pu être évité si elle avait été protégée. Leur détresse se fait l'écho des alertes des associations de lutte contre les violences conjugales sur le terrain, face à la saturation des dispositifs d'accueil de femmes victimes qui les met directement en danger.

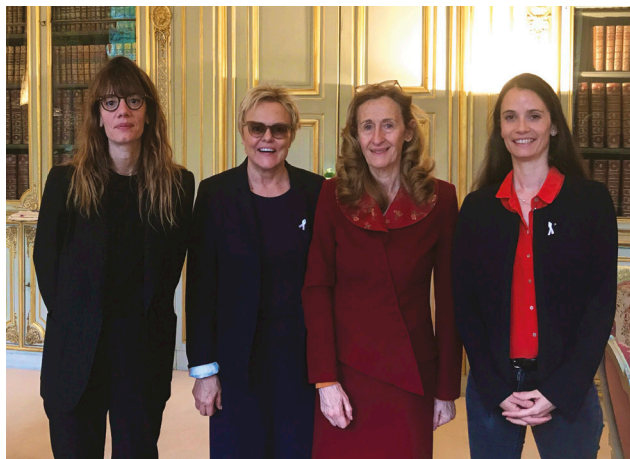


Marche blanche en hommage à Julie Douib le 9 mars 2019, à Vaires-sur-Marne (Seine-et-Marne)

Contactée par Lucien Douib, l'équipe de l'Association de Soutien à la Fondation des Femmes décide de mettre son expertise en matière de plaidoyer et de mobilisation au service de ce message commun : **il y a urgence à agir contre les féminicides, ils ne sont pas une fatalité et peuvent être évités**.

L'équipe de l'Association de Soutien commence ainsi un premier travail de consultation des associations avec la contribution des membres du groupe "violences" de la Force juridique de la Fondation des Femmes afin d'identifier les mesures d'urgences recommandées pour agir sur le terrain.

Ainsi, **Anne-Cécile Mailfert, Présidente de la Fondation et Zoé Royaux, avocate de la Force Juridique, accompagnée de l'humoriste Muriel Robin, rencontrent le 9 avril 2019 Madame la Garde des Sceaux, Nicole Belloubet** pour la sensibiliser à la nécessité de prendre des mesures d'urgence afin de mieux protéger les femmes victimes de violences conjugales et éviter les féminicides. En se fondant sur l'expertise de ses membres et associations partenaires, la délégation de la Fondation des Femmes avait plaidé pour l'instauration immédiat de mesures simples – comme le renforcement du mécanisme d'ordonnance de protection ou l'expérimentation de bracelets électroniques auprès des auteurs de violences, permettant d'alerter les victimes en cas de rapprochement de ceux-ci.



À la suite de cette rencontre Madame la Ministre de la Justice a adressé aux procureurs une **Circulaire relative à l'amélioration du traitement des violences conjugales et à la protection des victimes en date du 9 mai 2019**, faisant de la lutte contre les violences une politique prioritaire. Cette circulaire était un signe encourageant de la prise de conscience du Gouvernement de la nécessité d'améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales. Mais pour la Fondation des Femmes comme des associations de terrain, l'ampleur du phénomène méritait une réponse **commune et coordonnée du Gouvernement et de l'ensemble des parties prenantes**.

L'objectif du plaidoyer mené par l'Association de soutien avec les familles et proches de victimes, était d'apporter tant aux familles et proches de féminicides et aux associations de terrain un soutien matériel ainsi que l'expertise juridique du Groupe Violences de la Force Juridique pour mener un plaidoyer efficace.

Le plaidoyer pour l'amélioration de la lutte contre les violences conjugales mené par l'équipe de l'Association de Soutien à la Fondation des Femmes à partir du mois d'avril avait donc plusieurs buts :

- **sensibiliser l'opinion publique**
- **engager le gouvernement à organiser un Grenelle des violences conjugales**
- élaborer avec **les associations et les membres du groupe violences** de la Force juridique des recommandations relatives aux mesures d'urgence à mettre en application.

• Une première phase de mobilisation jusqu'au 6 juillet 2019 : "Protégez-les"

La première phase de mobilisation du plaidoyer a trouvé son point d'orgue lors d'un **rassemblement organisé le 6 juillet** sur la Place de la République à Paris par le collectif des familles et proches des victimes de féminicides avec le soutien d'une quinzaine d'associations et le soutien matériel de l'Association de soutien.

L'équipe de l'Association de Soutien a contribué au succès de la mobilisation "Protégez-les" en apportant soutien matériel et expertise juridique : en assurant une concertation préalable avec les associations en vue d'élaborer une liste de mesures à porter dans le cadre de l'évènement comme la mise en place des bracelets anti-rapprochement pour les auteurs de violences conjugales ou l'ouverture de places d'hébergement d'urgence. En parallèle de l'organisation, l'équipe a continué son travail de plaidoyer en commun avec les proches et familles de victimes de féminicides et associations de terrain et accompagné ainsi les délégations à des rendez-vous ministériels.

L'équipe a également apporté son soutien à la coalition en assurant les relations presses de la mobilisation. Ainsi, après la publication d'une tribune des familles et proches de féminicides dans l'édition du Parisien du dimanche 30 juin intitulée "Protégez-les" pour appeler à la mobilisation du 6 juillet, de nombreux médias ont sollicité les associations de défense des droits des femmes et les proches des victimes de féminicides. Anne-Cécile Mailfert a ainsi été invitée avec Céline Lolivret, amie de Julie Douib, à la matinale de France inter du lundi 1er juillet et les portes paroles de la Fondation des femmes, notamment Zoë Royaux et Sophie Soubiran, membres de la Force juridique ont été invitées dans divers médias.



Avec plus d'un millier de participant.e.s et une belle couverture presse de l'événement (plus d'une quinzaine de médias nationaux présents) en présence de personnalités comme Muriel Robin, Pénélope Bagieu ou Yaël Naïm, **le rassemblement du 6 juillet a été un succès et un signe de plus de la prise de conscience de l'ampleur des violences conjugales par les Françaises et Français.**



Plus encore, au lendemain du rassemblement le Gouvernement s'est engagé à organiser à compter du 3 septembre 2019 un **Grenelle des violences conjugales - conformément à la demande portée par la Fondation des Femmes** et à prendre des mesures. La Garde des Sceaux, Nicole Belloubet s'est ainsi engagée à faire adopter à l'automne une loi permettant la mise en oeuvre des bracelets anti-rapprochements (dispositif existant en Espagne et porté par les associations) et à améliorer le dispositif d'ordonnance de protection. Elle a également annoncé la réalisation d'une enquête sur les dysfonctionnements de la justice dans les cas de féminicides, une autre demande de la Fondation des Femmes. Alors qu'au 6 juillet 75 femmes avaient déjà perdu la vie du fait de leur conjoint ou ex-conjoint depuis le début de l'année, l'urgence à agir était réelle.



• L'élaboration d'une plateforme de plaidoyer en amont du Grenelle des violences conjugales pendant l'été 2019

Afin de poursuivre l'élan de la mobilisation du 6 juillet et afin de permettre la coordination du secteur associatif en vue du Grenelle des violences conjugales, l'équipe de l'Association de Soutien à la Fondation des Femmes a décidé de dédier l'été **à l'élaboration d'une plateforme de plaidoyer pour l'amélioration de la lutte contre les violences conjugales.** L'objectif étant de rassembler l'ensemble de l'expertise et des constats des associations sur une même plateforme et d'aborder l'ensemble des thèmes concernés par le sujet : les forces de l'ordre, la justice, l'hébergement, l'école etc. L'Association de Soutien a donc mené **ce travail de concertation et de synthèse auprès d'une trentaine d'associations et d'expert.e.s.** Le groupe de travail "violences" de la Force juridique de la Fondation des Femmes a également été sollicité pour la partie justice de cette plateforme.

Ce travail de concertation a abouti à la présentation d'un document d'une trentaine de pages présentant constats et recommandations lors d'une conférence de presse des associations le **2 septembre 2019**, soit la veille du lancement du Grenelle des violences conjugales par le Gouvernement. Devant un parterre de presse les associations présentes (Fondation des Femmes, FNSF, FCIDFF, Maison des Femmes de Saint Denis, FIT, Mouvement du Nid, Collectif féministe contre le viol, Planning Familial, Femmes solidaires...) ont demandé un **"Plan Marshall" de la lutte contre les violences faites aux femmes** : une refonte des dispositifs existants pour plus de protection et l'augmentation significative des moyens alloués à cette politique.



Les recommandations “phares” des associations, issues du travail de concertation assuré par l'équipe de l'Association de Soutien :

1. La création en centres ou services spécifiques pour femmes victimes de violences, de 2000 places à minima avant la fin d'année
2. Une action résolue en faveur de l'éducation, de la prévention et de la formation avec la création d'un Passeport non-violence et égalité femmes-hommes.
3. Un soutien aux associations locales, particulièrement dans les territoires délaissés (zones rurales et quartiers politique de la ville)
4. La création d'instances judiciaires spécialisées dans le traitement des violences conjugales
5. Une amélioration de la sécurité des femmes et des enfants lors de l'exercice de la parentalité
6. L'uniformisation de la prise en charge par les commissariats, gendarmerie et la responsabilisation de l'ensemble des policiers.es ...et de la hiérarchie en matière de traitement des plaintes
7. Le renforcement des centres d'écoute, d'accueil et de prise en charge des femmes victimes dans chaque département
8. La mobilisation et la responsabilisation des entreprises pour détecter, orienter et protéger les femmes

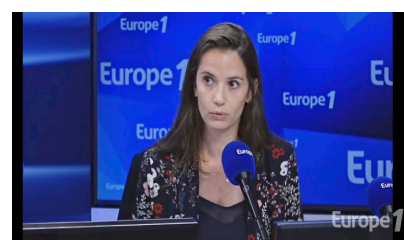
En parallèle de ce **travail de concertation** l'**Association de soutien a continué son travail de plaidoyer** direct auprès des responsables politiques et a rencontré au cours de l'été notamment Madame Marlène Schiappa, Secrétaire d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes et Monsieur Christophe Castaner, Ministre de l'Intérieur. Auprès de ce dernier, la délégation constituée d'Anne-Cécile Mailfert, Zoë Royaux et Céline Lolivret, amie de Julie Douib, a pu plaider pour l'amélioration de la protection des femmes victimes de violences par les forces de l'ordre et de l'accueil en commissariat en gendarmerie. Elles ont porté auprès de lui la proposition des associations de doter les forces de l'ordre d'une grille d'évaluation de la situation de danger des femmes victimes de violences qui viennent porter plainte - proposition reprise par le Gouvernement dès le 3 septembre 2019.

De même, Zoë Royaux et Floriane Volt ont rencontré le cabinet de Madame Belloubet afin de discuter de pistes de travail pour le Grenelle des violences conjugales comme la suspension de l'autorité parentale pour les auteurs de

fémicides ou l'octroi de l'aide juridictionnelle pour les femmes victimes de violences.



Cette seconde phase de mobilisation pour la lutte contre les fémicides a également donné lieu à une mobilisation des médias et de nombreuses sollicitations pour les porte paroles de la Fondation des Femmes la première semaine de septembre.



Anne-Cécile Mailfert, interviewée par Matthieu Belliard, dans la matinale d'Europe 1, le 2 septembre 2019

• **Le Grenelle des violences conjugales du 3 septembre au 25 novembre**

À la suite des premières annonces du Gouvernement le 3 septembre 2019, reprenant certaines des recommandations des associations (comme par exemple l'instauration de parquets référents en matière de violences conjugales ou de la grille d'évaluation du danger pour les forces de l'ordre), l'Association de Soutien à la Fondation des Femmes a continué de se mobiliser pour défendre et faire vivre la plateforme de plaidoyer préparée pendant l'été. Le Grenelle des violences conjugales organisé par le Gouvernement a pris la forme de groupes de travail ministériels et locaux et de différentes instances institutionnelles de consultation et de travail sur la lutte contre les féminicides.

Signe de reconnaissance de son expertise, notamment en matière juridique, la Fondation des Femmes a été conviée à siéger au sein du groupe de travail du Ministère de la Justice (représentée par Anne-Cécile Mailfert, Zoë Royaux et Floriane Volt) et a été auditionnée par le groupe de travail du Ministère de l'Intérieur. Cette participation s'est faite en sus d'un travail continu de concertation et de coordination avec les différentes associations prenant part aux groupes de travail nationaux et locaux.

Par ailleurs, l'Association de soutien a été conviée à présenter son travail et les propositions issues de la plateforme devant les législateurs à différentes occasions, notamment :

- **Le 25 septembre**, Anne-Cécile Mailfert et Floriane Volt ont été auditionnées par la délégation des droits des femmes de l'Assemblée nationale, à l'occasion d'une table ronde sur les violences faites aux femmes;
- **Le 26 septembre**, Sophie Soubiran et Floriane Volt ont été auditionnées par Monsieur le député Aurélien Pradié, dans le cadre de sa proposition de loi visant à lutter contre les violences conjugales ;

- **Le 22 octobre**, Anne-Cécile Mailfert et Floriane Volt ont été auditionnées par Madame la députée Isabelle Rauch, rapporteure au nom de la délégation droit des femmes sur le projet de loi de finances pour 2020 ;

- **Le 22 octobre**, Sophie Soubiran et Floriane Volt ont été auditionnées par Mesdames les sénatrices Marie-Pierre de la Gontrie et Laurence Rossignol sur la proposition de loi visant à lutter contre les violences conjugales.

Sur la 3ème phase de cette mobilisation, le plaidoyer des associations à l'égard du Gouvernement s'est particulièrement concentré sur les enjeux budgétaires alloués aux politiques de lutte contre les violences conjugales. A cet égard, l'Association de Soutien a pu apporter son expertise - tirée de son rapport de 2018 en partenariat avec 4 autres organisations sur le budget contre les violences conjugales ("*Où est l'argent contre les violences faites aux femmes ?*") aux associations du secteur. En parallèle, l'organisation du Grenelle a aussi eu pour effet d'accroître la demande auprès des associations d'écoute, d'accompagnement et d'hébergements des femmes victimes de violences (saturation du 3919, hausse de 20 à 40% des demandes d'hébergement).

Les moyens dédiés par l'Association de Soutien à l'ensemble de cette mobilisation lui ont permis de renforcer l'image d'une organisation experte et fédératrice sur les sujets liés aux droits des femmes.

A l'issue du Grenelle des violences conjugales, si certaines des mesures annoncées par le Gouvernement représentent des avancées réelles pour mieux lutter contre les violences conjugales (le passage en 24h/24 du 3919 ou le financement de nouvelles maisons des femmes sur le modèle de la Maison des Femmes de Saint Denis par exemple), les associations s'inquiètent du manque de financement supplémentaire alloué par le Gouvernement. En particulier, le manque d'hébergement est un point crucial alors que le groupe d'expert.e.s du GREVIO a publié

le 19 novembre son premier rapport consultatif sur l'application de la Convention d'Istanbul en France et pointé *“l’insuffisance alarmante de dispositifs d’hébergements spécialisés destinés aux femmes victimes de violences”*.

C'est sur ce constat que l'Association de Soutien à la Fondation des Femmes décide d'axer la campagne de collecte de dons de fin d'année sur la lutte contre les féminicides avec la campagne “PARTIR” mentionnée ci-dessous. Cette campagne a notamment été accompagnée d'une tribune intitulée “Où dormiront-elles ce soir?” publiée le 8 décembre dans Le Parisien par l'association FIT-Une Femme un Toit, L'Amicale du Nid, la Fédération des acteurs de la solidarité et la Fondation des Femmes pour alerter sur le manque de places en hébergement spécialisé pour les femmes victimes de violences.



Anne-Cécile Mailfert et Floriane Volt auditionnées par la délégation des droits des femmes de l'Assemblée nationale le 25 septembre 2019

b. Projet #2 : collecter des fonds pour soutenir le tissu associatif

• Un an de campagnes d'appels à don pour financer les actions contre les féminicides

Tout au long de l'année 2019, l'Association de Soutien à la Fondation des Femmes a mené un effort significatif de plaidoyer pour que le sujet des **violences conjugales** et des **féminicides** s'impose au coeur du débat de société (voir c. “une part de voix”).

L'Association de Soutien à la Fondation des

Femmes a souhaité, conformément à ses missions, **accompagner ce travail de mobilisation médiatique et politique** d'un travail de collecte de fonds en faveur de la Fondation des Femmes, pour les associations qui oeuvrent auprès des femmes victimes de violences conjugales.

L'objectif ambitieux de cette année de collecte était d'atteindre le chiffre symbolique d'**un million d'euros** pour récompenser les actions les plus impactantes pour lutter contre les féminicides en France. 5 axes ont été choisis :

1. **Le fonctionnement des numéros et tchats d'écoute** pour les victimes et les témoins ;

2. L'aide à la **création de Maisons des Femmes**, lieux uniques d'accueil, d'orientation et d'accompagnement et d'aide à la mise en place d'activités pour faciliter la reconstruction ;

3. **La sensibilisation des plus jeunes** au respect à l'égalité et à la lutte contre les violences faites aux femmes ;

4. **L'appui juridique** pour aider les femmes victimes et leurs familles à faire valoir leurs droits ;

5. Le **développement d'activités de reconstruction psychologique** et physique et de groupes de paroles pour les femmes victimes de violence.

L'appel à projet pour l'allocation des “Grands Prix de la Fondation des Femmes” a été lancé en janvier 2020 auprès du secteur associatif. Les projets lauréats des Grands Prix ont été sélectionnés lors du COMEX de la Fondation des Femmes, le 10 avril 2020.

i. En mars, #MAINTENANTONAGIT #2

Pour lutter contre les féminicides, il faut en avoir les moyens. Le traditionnel 8 mars a été l'occasion d'une campagne publique d'appel à dons avec comme slogan “Maintenant on agit,

maintenant on donne”.

L'Association de Soutien à la Fondation des Femmes a pour cela piloté **une campagne d'appels à dons basée sur un clip et diffusée largement**.

Réalisée grâce à l'appui renouvelé des personnalités du réseau #MaintenantOnAgit constitué en 2018, **autour de Julie Gayet**, il s'agissait de faire le lien entre les différentes violences sexistes et sexuelles, de #MeToo aux violences conjugales en mettant en lumière la parole des victimes et la pluralité des formes de violences et discriminations.



Sur une idée originale de Eye Haidara, réalisé par Mona Achache, le clip a rassemblé **44 acteurs et actrices**, (Julie Gayet, Muriel Robin, Gérard Jugnot, Vincent Lambert, ...) et a bénéficié du soutien gracieux des équipes techniques, de maquilleurs Givenchy, et du studio Daguerre.



Après avoir teasé la campagne avec un article sur le making-of de la campagne dans le journal Paris Match et une vidéo sur le média en ligne Simone, la campagne a été lancée le 8 mars, les réseaux sociaux de la Fondation des Femmes et des personnalités ayant participé au clip. Trois partenaires médias ont été associés à la campagne : Brut, Au Féminin et My Little Paris. Le clip collectif de 50 secondes a été

largement diffusé à la télévision (TF1, France TV, Groupe Canal +) et dans les cinémas (UGC en novembre).

Au même moment, la Fondation des Femmes révélait les résultats du sondage sur le regard des Français.es sur l'égalité réalisé avec Kantar (voir ci-dessus a. i. *“La première grande enquête sur le regard des français.es et l'égalité femmes - hommes”*) et le lancement de son observatoire « Priorité(s) Femmes ».

Ces deux événements concomitants ont ainsi permis une couverture média très forte de la Fondation des Femmes autour du 8 mars : en 7 jours, 140 articles recensés ont mentionné l'activité de la Fondation des Femmes (dont France Inter, LCI, Elle, Marie-Claire...), des contenus digitaux comme une vidéo Brut, ou encore des participations à des plateaux TV et radio.



Anne-Cécile Mailfert et Muriel Robin dans l'émission C politique le 10 mars 2019

De même, la campagne #MaintenantOnAgit a rencontré un fort succès sur les réseaux sociaux, grâce à la mobilisation des personnalités associées et le relais des médias. Sur Twitter par exemple, du 3 au 20 mars, plus de 6 000 utilisateurs ont recours au hashtag #MaintenantOnAgit et la campagne réussit à s'inscrire dans le paysage du 8 mars, avec des mentions qui associent #MaintenantOnAgit à ceux du #8mars, #journéeinternationaledesdroitdesfemmes. Au global sur les réseaux sociaux, la vidéo de cette seconde campagne comptabilise **1 779 428 vues** du 3 au 20 mars.

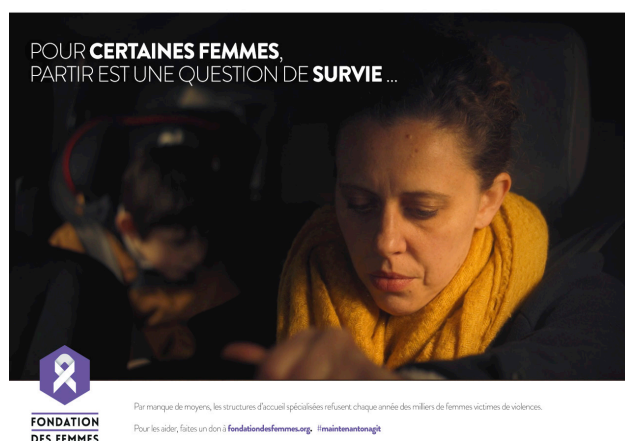
La campagne a également été l'occasion de

mettre en place un partenariat inédit avec les applications de *smart payment* Pumpkin et Lydia afin de faciliter les dons auprès d'un public plus jeune et adepte de ces nouveaux moyens de paiement.

Résultat, cette campagne d'appel à dons a permis de collecter 50 000 € entre le 1^{er} et le 25 mars et de gagner de nouveaux donateurs et donatrices mensuels. Ces dons seront reversés à des actions de lutte contre les féminicides.

ii. En décembre, la campagne "PARTIR"

Deuxième date clé de collecte en 2019 : la journée de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre. La campagne d'appel à dons "Partir" a été lancée le 8 décembre.



Cette campagne destinée au grand public, **imaginée et réalisée grâce au mécénat de compétence de TBWA/Corp**, est composée d'un **clip vidéo**, interprété par Chloé Ponce-Voiron et dont la voix off est assurée par Muriel Robin, de **visuels** et d'un **clip radio**, lui permettant de pouvoir être diffusée sur tous les médias disponibles (télévision, radio, presse et digital).

L'objectif du clip de la campagne est de faire passer un message clair : il est nécessaire de donner pour permettre aux structures spécialisées de pouvoir accueillir et accompagner les femmes victimes de violences qui souhaitent partir de chez elles. Autrement dit, **donner à la Fondation des**

Femmes c'est aider directement les femmes en danger.

• La diffusion de la campagne

Grâce à des demandes de gracieux effectuées par l'équipe de l'Association de Soutien de Fondation des Femmes et un partenariat solide avec Omnicom Media Group, les différents éléments de la campagne "Partir" ont pu être diffusés gracieusement sur des types de média très **diversifiés** : de la télévision, à la radio, en passant par le streaming audio et les espaces digitaux. Ce sont ainsi environ **66 000€ d'espaces télévision** qui ont été négociés par l'équipe interne, sur les chaînes de France Télévisions, TF1, Canal +, RFM TV, et ce malgré la période de fin d'année très prisée et saturée par le secteur associatif.

Le groupe Omnicom a réussi à négocier en faveur de la Fondation des Femmes, **plus de 400 000€ d'espaces radio** (BFM, Chérie FM, RMC, Skyrock, Virgin, etc. mais aussi du streaming radio avec Deezer et Spotify), **presse** (Le Point et CNews) et **digital** (Adot, Ogury, Boursorama, LeBonCoin, etc.).

• Retombées presse / reprises réseaux sociaux

Malgré l'actualité très chargée au moment de son lancement (grèves des transports au niveau national), cette campagne a rencontré un **franc succès** en termes de reprise sur les réseaux sociaux et de dons collectés.



En effet, la campagne “Partir” a été relayée par différentes **influenceuses**, amies de la Fondation des Femmes telles que Caroline de Maigret, Emilie Mazoyer, Pénélope Bagieu, Aurélie Saada (Brigitte), Valérie Damidot ou encore Daphné Burki...

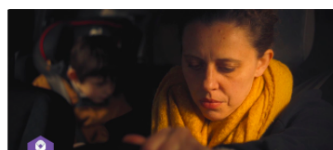
Meilleure mention a obtenu 1376

engagements

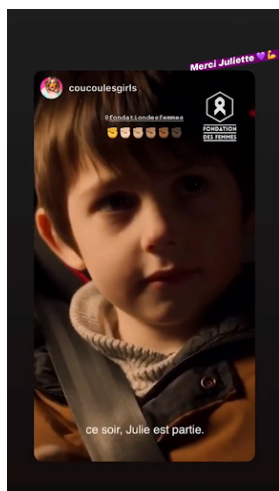
Pénélope Bagieu
@PenelopeB - 8 déc.

L'angle mort du

#GrenelleViolencesConjugales, c'est le nombre de places en hébergement spécialisé que le gouvernement a catégoriquement refusé d'augmenter. Faites un don à la @Fondationfemmes
pic.twitter.com/IPYKRvQXP8



9 74 138



Ainsi, sur Twitter, les posts dédiés ont permis de générer plus de **175 000 impressions**, du 8 décembre 2019 au 2 janvier 2020. Sur Facebook, ces posts ont généré plus de 1 100 partages et plus de **1 700 likes**. Sur Instagram, ils ont généré plus de **7 300 likes** et plus de 4 700 vues.

• Collecte de fonds

Résultat du succès de réalisation et de diffusion de la campagne “Partir” : **123 500€ collectés en faveur de la Fondation des Femmes** entre le 8 décembre 2019 et le 3 janvier 2020 un **record** pour la Fondation des Femmes, en termes de collecte auprès du grand public. Les dons ont été effectués en ligne et par chèque, avec **un don moyen de 179,19€**.

La campagne “Partir” a ainsi permis d'**accroître la notoriété** et parallèlement **le nombre de donateur.rice.s** de la Fondation des Femmes, 50% de la collecte globale et du nombre de dons ayant été effectués par des nouveaux. Ils donateur.rice.s (406 nouvelles personnes sur 691), répartis de manière **homogène** entre l'Île-de-France et les autres départements.

iii. En novembre, la quatrième édition de la Nuit des Relais Parisienne au Grand Palais

L'Association de Soutien a organisé le **25 novembre 2019, au Grand Palais à Paris, la 5ème édition de la Nuit des Relais à Paris**, l'événement solidaire de la Fondation des Femmes contre les violences faites aux femmes.



Entièrement organisée par l'Association de Soutien, la Nuit des Relais s'est une nouvelle fois déroulée sous la nef du Grand Palais, mise à disposition gracieusement pour l'occasion et a réuni **261 équipes de 5 à 10 personnes** constituées par des particulier.e.s, entreprises mécènes et associations qui se sont relayés toutes les 8 minutes pendant 2h30. Cette édition a réuni près de **4 000 personnes, plus de 200 bénévoles et 70 entreprises participantes**. Il s'agit de l'édition la plus mobilisatrice et de l'événement le plus important organisé par la Fondation des Femmes depuis sa création - ce qui montre sa capacité à fédérer.



Comme lors des éditions précédentes, les équipes devaient, préalablement à la course, collecter un minimum de 1000 euros pour y participer. Grâce à une mobilisation

extraordinaire des équipes, **la collecte de dons a dépassé les collectes précédentes en atteignant 280 000 €**. La Nuit des Relais 2019 était l'occasion pour la Fondation des Femmes de réunir en un même lieu ses différents soutiens et communautés (associations, mécènes, donateur.ice.s, ambassadrices) le temps d'une soirée sportive, festive et solidaire. Une belle réussite !



En parallèle de la course, les participant.e.s ont pu prendre part à des animations : un village associatif dans lequel vingt associations qui agissent contre les violences faites aux femmes ont pu présenter leur travail et sensibiliser les équipes ; une programmation musicale assurée par le collectif de DJ féministes The Pigalle Sisterhood (Adeline Rapon, Louise Ebel et Yasmine Odalisque) ainsi que des espaces bars et foodtrucks partenaires de l'Association de Soutien.



La Nuit des Relais a pu se dérouler grâce au généreux soutien des mécènes et partenaires sportifs qui ont couvert les frais de l'événement: Fondation Engie, Fonds de solidarité Oui Care, LPA-CGR Avocats, MNT, Naxicap Partners,

Saint Gobain, SNCF, Thales et Ville de Paris.

Ainsi que Dooh It, Femix'Sports, La Fonderie, Les Jumeaux fleuristes, Média Transports, Paris Beer Week, RATP et TBWA Corporate.

LA NUIT DES RELAIS 2019 EN CHIFFRES :

261 équipes de coureur.euse.s
200 bénévoles
70 entreprises participantes
280 000 € de collectés



iv. En juin, une première édition de la Nuit des Relais en région

Organisée depuis 3 années consécutives à Paris, la Nuit des Relais, course emblématique de la Fondation des femmes s'est organisée pour la première fois à Bordeaux.



Le 4 juin 2019, ce sont 400 coureurs et coureuses qui ont affiché en grand leur engagement contre les violences faites aux femmes en courant en relais pendant plus de 2

heures. Les participant.e.s ont fait preuve d'une grande mobilisation puisque **plus de 40 000 € ont pu être collectés et entièrement reversés à des associations de Nouvelle-Aquitaine** spécialisées dans l'aide à la reconstruction des femmes victimes de violences.



Une **cinquantaine de bénévoles** est venue prêter main forte pour préparer, organiser l'événement mais surtout accueillir les équipes le temps de la soirée qui s'est tenue à Darwin, tiers lieu engagé bordelais. Cet événement de générosité exceptionnel n'aurait pas pu avoir lieu sans le généreux soutien des partenaires et mécènes de l'Association de Soutien Fonds de solidarité OuiCare, Région Nouvelle Aquitaine, L'espace Darwin, TBWA/Corp, la ville de Bordeaux, France3 NOA, Keolis, la MGEN, le Département de la Gironde, la Mutuelle Nationale Territoriale, le groupe UP, la DRDFE de la Nouvelle Aquitaine et l'Ufolep.



Pour Léa Thomassin, administratrice de l'Association de Soutien de la Fondation des Femmes qui a participé à l'organisation sur place : « *C'est une grande satisfaction d'avoir pu réunir la communauté bordelaise engagée contre les violences faites aux femmes, les bénévoles, les entreprises et les institutions. Au-delà de la collecte*

au profit des associations locales, l'événement a permis au public de découvrir leurs actions, d'aller à leur rencontre et de prendre conscience de leurs besoins dans l'accompagnement des femmes victimes de violences. Cette première édition a été un temps fort et fédérateur unique et une grande fierté pour toutes et tous. Rendez-vous en 2021 pour la prochaine édition ! »

v. En décembre, la 2^{ème} édition du Gala de la Fondation des Femmes

A l'automne 2019, Céline Rancoule a rejoint l'équipe de l'Association de Soutien à la Fondation des Femmes en tant que Directrice du mécénat, permettant la mise en oeuvre d'une politique de mécénat plus ambitieuse.

Ainsi, le 2 décembre 2019, l'équipe de l'Association de Soutien organisait son 2^{ème} Dîner de gala au profit de la Fondation des Femmes.



C'est dans le somptueux Petit Palais, à Paris, mis à disposition gracieusement par la ville de Paris, que 30 entreprises mobilisées, soit près de 300 personnes, se sont réunies.

La soirée, animée par Anne-Cécile Mailfert, Présidente de la Fondation des Femmes, avec un concert exceptionnel d'Helena Noguerra, une intervention pétillante de Muriel Robin, un discours engagé de Julie Gayet, une animation d'enveloppes gagnantes avec de magnifiques lots offerts par nos mécènes et l'interprétation émouvante de quelques titres de Yaël Naim, a permis de collecter **300 000 euros**.



La soirée a pu être organisée grâce à la présence des entreprises et au soutien des mécènes de la soirée : le Petit Palais, l'Agence événementielle Host, Maison Veuve Clicquot, Maison Vertumne, l'agence Le Pressing, Château Lagrezette, Château Fontainebleau, Shangri-La Hôtel Paris et Fleurs de Mets.



vi. Tout au long de l'année, des initiatives de collecte "exceptionnelles"

Parallèlement à l'augmentation de la notoriété de la Fondation des Femmes, les opportunités de collecte se sont multipliées.

• "Qui veut gagner des millions ?"

Le 19 janvier 2019, à l'occasion de l'émission **"Qui veut Gagner des millions ?"** diffusée sur TF1 en première partie de soirée et présentée par Jean-Pierre Foucault, **Vincent Dedienne** et **Muriel Robin**, fidèle ambassadrice, se sont prêtés au jeu et ont représenté la Fondation des Femmes. La semaine suivante, lors de la première émission présentée par Camille

Combal, **Julie Depardieu** et **Julie Gayet**, ambassadrice, ont, à leur tour, tenté de gravir la pyramide des gains afin de collecter un maximum d'argent.

À l'issue des deux participations à l'émission, **60 000 € ont pu être collectés** pour la Fondation des Femmes.



• **Karmadon : 4 tombolas en faveur de la Fondation des Femmes**

L'année 2019 a été l'occasion pour l'Association de Soutien à la Fondation des Femmes de tester des moyens innovants de collecte. Elle n'a donc pas hésité à répondre à l'appel de Karmadon pour lancer à ses côtés, **la première tombola solidaire digitale en France au profit des associations**. Les lots de ces tombolas solidaires ne sont pas matériels ou financiers mais des moments uniques, inédits à partager avec la célébrité qui propose l'expérience.

L'Association remercie l'humoriste Muriel Robin, l'actrice Camille Cottin, la chanteuse Joyce Jonathan et le directeur artistique de la Maison Givenchy, Nicolas Degennes d'avoir proposé une expérience inédite au profit de la Fondation des Femmes sur la plateforme. Les gagnant.e.s ont aussi pu, par exemple, assister à un tournage, découvrir les coulisses d'un spectacle, passer des moments privilégiés en backstage d'un concert, ou bien encore être maquillée telle une célébrité... Les ventes des tickets de tombola ont ainsi permis de collecter **11 926 €** pour la Fondation des Femmes.



• Opération avec le Printemps

Dans le cadre d'une opération nationale de micro dons en caisse, le Printemps a pu collecter 156 964€ grâce aux 320 000 micro-dons de ses client.e.s. Cette campagne était proposée dans l'ensemble de ses 19 grands magasins entre le 7 novembre et le 31 décembre 2019. Ainsi, les client.e.s des magasins ont eu la possibilité d'ajouter au montant total de leurs achats, et au moment de leur paiement par carte bleue, un micro-don de 0.50€. **Ce dispositif est opéré par l'entreprise sociale microDON. L'intégralité des sommes perçues a été reversée sur l'axe "création de Maisons des Femmes".**



En 2019 les campagnes et événements organisés par l'Association de Soutien de la Fondation des Femmes ont ainsi permis de collecter **1 000 000 euros au profit de la Fondation des Femmes.**

c. Projet #3 : faire reculer l'impunité des violences grâce au droit

L'utilisation du droit reste au cœur de l'action de l'Association de Soutien à la Fondation des Femmes. En 2019, les partenariats conclus en 2018 avec l'Ordre des avocats du Barreau de Paris et AXA protection juridique pour l'accès aux droits des femmes accompagnées par les associations ont continué de se développer et permis l'accompagnement de 90 femmes victimes de violences conjugales. Parallèlement, les contentieux stratégiques ont permis

de belles victoires pour faire reculer l'impunité des agresseurs.

i. Le programme 365 pour l'accompagnement des femmes victimes

Pour améliorer l'accès à la justice pour les femmes victimes de violences, l'Association de Soutien a créé un programme d'accès au droit, une première en la matière.

Lancé le 8 mars 2018, en partenariat avec l'Ordre des avocats du Barreau de Paris, le projet « 365 jours pour les droits des femmes = 365 avocat.e.s » a pour objectif de prendre en charge gratuitement les dossiers de 365 femmes victimes de violences sexistes et sexuelles.

Le programme bénéficie aux victimes accompagnées par des associations spécialisées en matière de violences faites aux femmes à Paris ou en proche banlieue. Le dispositif implique que l'association accompagnante se charge de faire la demande à l'Association de Soutien qui s'assure de l'attribution d'un.e avocat.e par le Barreau de Paris.

Les avocat.e.s membres de la Force juridique de la Fondation des Femmes sont invité.e.s à rejoindre le programme.

Déployé avec le soutien de la branche "Barreau de Paris Solidarité" de l'Ordre des avocats, **ce programme a permis, en date d'avril 2020, la prise en charge gratuite de 163 dossiers en 2019.**

ii. Le programme de protection juridique avec Axa Protection Juridique

Le partenariat conclu avec le fonds Elle's Angels d'Axa Protection Juridique pour répondre aux problématiques de couverture des frais de justice que doivent supporter les femmes victimes de violences dans le couple dans leur démarche a été poursuivi en 2019.

Ce programme s'adresse à toute femme accompagnée par une association en France dans le cadre d'une procédure pénale - et leur permet d'obtenir le remboursement d'une partie des frais de justice.

En 2019, **18 femmes** ont ainsi bénéficié d'un remboursement des frais de justice (ainsi que 10 en 2018 et 3 en 2017).

iii. Agir pour la défense des victimes de la "Ligue du LOL"

En février 2019, l'affaire dite de la "Ligue du Lol" éclate - à la suite de la publication d'un article par le média "Checknews" du journal Libération, de nombreuses personnes prennent la parole sur les réseaux sociaux pour témoigner des cyberviolences qu'elles ont subies plusieurs années auparavant.

Pour apporter une réponse à ces victimes, les avocates de la Force juridique assurent des permanences de conseils juridiques gratuits et la Fondation des Femmes met en place une cagnotte d'urgence pour la prise en charge des frais juridiques des victimes.

iv. Lutter contre les procédures baillons et l'impunité

Alors qu'avec les mouvements #MeToo et #BalanceTonPorc, la parole des femmes victimes de violences sexuelles et sexistes s'est libérée, leur accès à la justice n'est pas toujours assuré. Pire, les femmes victimes et les militantes féministes sont aussi parfois victimes de l'instrumentalisation ou l'utilisation abusive de procédures judiciaires à leur encontre - les procédures "baillon".

Permettre aux femmes victimes d'accéder à la justice c'est aussi leur permettre de se défendre à armes égales devant cette institution. C'est l'engagement des avocat.e.s de la Force Juridique de la Fondation des Femmes.

Ces enjeux ont particulièrement résonné

en 2019, marquée par la deuxième **"Affaire Baupin"**. Les avocates de la Force Juridique, Zoë Royaux et Valence Borgia avaient accompagné des femmes ayant accusé dans le journal Mediapart en avril 2016 M. Denis Baupin de harcèlement et violences sexuelles. La procédure pénale n'avait pu aboutir pour cause de prescription mais avait suscité un communiqué du Procureur de Paris indiquant que "si la procédure était classée sans suite, certains faits étaient *"susceptibles d'être qualifiés pénalement"*".



M. Denis Baupin avait par la suite engagé une action en diffamation à l'encontre des journalistes et des personnes l'ayant accusé. Juliette Crouzet et Claire Moléon, avocates et membres de la Force juridique ont pris la suite de Zoë Royaux et de Valence Borgia et assuré la défense de deux prévenu.e.s dans ce procès emblématique du "retour de bâton". Après une audience d'une semaine du 4 au 8 février 2019, le tribunal correctionnel de Paris a rendu le 19 avril 2019 un jugement historique, relaxant les prévenu.e.s du fait de diffamation et condamnant M. Denis Baupin pour procédure abusive. Cette décision est un symbole fort de la légitimité de la parole des femmes.

Juliette Crouzet et Claire Moléon se félicitent de l'issue de cette procédure et indiquent : *"Ce jugement, qui reconnaît la bonne foi des femmes victimes et l'existence d'un réel débat d'intérêt général, est une étape déterminante dans l'affirmation de la légitimité de la prise de parole publique sur ces questions. C'est aussi un encouragement, pour les témoins de ce type d'agissements, à écouter les victimes et à parler. Ces sujets sont au cœur de la mission de la Force juridique de la Fondation des Femmes et ce jugement est un marqueur important dans son combat."*

Par ailleurs, Sophie Soubiran, membre de la

Force juridique, a accompagné deux jeunes militantes ayant alerté en janvier 2019 sur une réclame d'un restaurateur de Rueil-Malmaison faisant référence au GHB (aussi communément appelée "*drogue du violeur*") comme instrument de "séduction". Les deux jeunes femmes avaient subi en représailles une forte vague de cyber-harcèlement en soutien au restaurateur et fait l'objet de deux plaintes portées par le restaurateur et par son épouse.



AXE 3 : REPRÉSENTATION ET IMAGE DES FEMMES

Problématique abordée : *les femmes sont visibles lorsqu'elles sont hypersexualisées ou trop souvent dans des rôles stéréotypés mais elles sont invisibles lorsqu'elles ont des talents autres, viennent des territoires à la marge, qu'elles sont là où on ne les attend pas...*

Impact recherché par la Fondation des Femmes : *contribuer à améliorer l'image des femmes et combattre les stéréotypes femmes hommes, générateurs d'inégalités. Pour remplir cet objectif, de nombreuses actions ont été menées en 2019 par l'Association de Soutien à la Fondation des Femmes : l'organisation d'un évènement à Cannes sur les femmes dans le cinéma et le soutien à leurs combats (b); la 3ème édition du concours d'éloquence pour sensibiliser et rendre visible les talents oratoires des femmes (c), l'édition d'un guide pour mieux lutter contre les inégalités salariales dans la suite du travail de testing effectué les années précédentes (d), et l'obtention, par la Force juridique de nouvelles jurisprudences relatives aux cyberviolences (e).*

En parallèle, l'expérimentation de l'espace de travail partagé des « Voisines » s'est poursuivi et le travail de fond pour arriver à faire sortir de terre la Cité des Femmes et de l'Égalité a touché à sa fin. Après des mois de travaux, la Cité Audacieuse, lieu unique de rayonnement des droits des femmes et du féminisme a ouvert ses portes au début de l'année 2020 (a).

a. Projet #1 : Ouvrir un lieu de rayonnement des femmes et leurs droits : une Cité Audacieuse

Depuis sa création, la Fondation des Femmes apporte **un soutien matériel aux associations en proposant une offre d'hébergement dans des bureaux partagés à Paris**. Elle répond ainsi au besoin d'infrastructure des associations en région parisienne et renforce leurs capacités d'action et d'innovation collectives pour faire

rayonner plus fortement les droits des femmes.

Depuis 2016, l'Association de Soutien à la Fondation des Femmes gère donc les "Voisines" un espace de travail partagé pour les associations de défense des droits des femmes. Situé initialement au sein des Grands Voisins dans le 14ème arrondissement de Paris, puis relocalisé en 2018 dans le 11ème arrondissement de Paris, les "Voisines" accueillait jusqu'au mois de juillet 2019 plusieurs associations en plus de l'Association de Soutien comme l'OFAD, l'URSF, En Avant Toutes, Women for Development.

Mais depuis sa création, la Fondation des Femmes portait également l'ambition d'un lieu dédié au rayonnement des droits des femmes et du féminisme, inspiré des modèles existants dans d'autres grandes villes du monde comme les Amazones à Bruxelles. L'équipe de l'Association de Soutien a ainsi ravivé le projet de "Cité des Femmes" existant depuis 2001 auprès de la Mairie de Paris - avec le soutien de Mme Hélène Bidard, actuelle adjointe aux droits des femmes auprès de Mme Anne Hidalgo.

En 2019, **Mme Sylvie Pierre-Brossolette**, ancienne membre du CSA, accepte de prendre la présidence de la **Mission de préfiguration de la Cité de l'égalité et des droits des femmes** afin de porter ce projet d'un lieu multimodal accueillant à la fois les bureaux des associations dédiées à l'égalité femmes-hommes et une programmation ambitieuse dédiée au féminisme.

Le **8 mars 2019**, Mme la Maire de Paris annonce confier à la Fondation des Femmes un bâtiment - une ancienne école primaire située au 9 rue de Vaugirard, au cœur de Paris - afin d'y piloter le projet d'une Cité de l'égalité et des droits des femmes. Cette décision a été entérinée lors du Conseil de Paris le 10 juillet 2019.



Avec le soutien de la Mairie de Paris, une première réunion publique est organisée le 30 avril 2019 et rassemble 65 associations pour permettre la définition du projet et l'appropriation de l'ensemble du secteur associatif parisien de la future Cité de l'Égalité.



Une fois la convention signée, le 22 juillet 2019, l'Association de Soutien à la Fondation des Femmes récupère les clés auprès de la Mairie de Paris et le 25 juillet 2019, des associations résidentes des Voisines - l'Association de Soutien, En avant toute(s), l'URSF ainsi que les associations faisant partie de l'espace de travail partagé (OFAD, Women Now For Development) déménagent dans ces nouveaux locaux avec l'aide des bénévoles de la Fondation des Femmes. L'emménagement des nouvelles associations résidentes se poursuivra jusqu'à l'automne (Femix'Sports, LOBA, la CLEF, Règles Élémentaires...).



Pour sélectionner les autres associations résidentes qui bénéficieront des lieux, une procédure d'appel à manifestation d'intérêt est organisée en mai 2019 - en fonction des besoins exprimés par celles-ci et de la surface disponible dans le bâtiment. Un jury les départage en juin.

En parallèle, la recherche de mécènes pour la réalisation des travaux est menée par Sylvie Pierre-Brossolette et l'équipe de l'Association de Soutien, renforcée par l'embauche en CDD d'une responsable de la préfiguration de la Cité, Camille Niel.

Avec l'aide de l'agence Zakka, du collectif d'architectes de l'association MéMO (Mouvement pour l'Équité dans la Maîtrise d'Oeuvre) dont l'architecte Anne Labroille, et de l'association Genre et Ville, **l'équipe de l'Association de Soutien à la Fondation des femmes engage le travail de transformation du bâtiment en Cité de l'Égalité et des Droits des Femmes** avec pour objectif de faire de ce bâtiment **un exemple d'architecture et de design féministe.**

Début octobre, les travaux commencent pour l'aménagement du premier lieu dédié au rayonnement des droits des femmes en France, qui portera le nom de **Cité Audacieuse.**



La Cité Audacieuse, conçue par l'Association de Soutien à la Fondation des Femmes et ses partenaires se veut un lieu résolument novateur et pluridimensionnel. Dans l'esprit des Voisines, les étages accueillent une quinzaine d'associations dans des bureaux seuls ou partagés afin de faciliter les synergies associatives. Le rez-de-chaussée fait l'objet de nombreux travaux au cours de l'automne pour pouvoir

accueillir le grand public lors de conférences, expositions, débats sur les différents enjeux de l'égalité femmes-hommes...

De nombreuses entreprises ont souhaité soutenir le projet, en premier lieu la Mairie de Paris, les Galeries Lafayette et la Fondation Saint Gobain, mécènes fondateurs de la Cité Audacieuse.

Chantier prioritaire de l'équipe de l'Association de Soutien à la Fondation des Femmes en 2019, la Cité Audacieuse a été inaugurée le 5 mars 2020.

Sylvie Pierre-Brossolette, désormais Présidente du Comité d'orientation de la Cité Audacieuse se félicite : *“Cette Cité Audacieuse est ouverte à toutes celles et ceux qui veulent faire progresser l'égalité et les droits des femmes. Je me réjouis, avec tous nos partenaires, de les accueillir lors de tous les événements que nous allons organiser: débats, conférences, expositions, spectacles vivants, projections, signatures... Toujours pour faire avancer la cause !”*

b. Projet #2. Rendre visible les femmes qui agissent dans le cinéma : La Fondation au Festival de Cannes

• Toutes et tous ensemble, de Varda à Veil

Lors du Festival de Cannes, l'Association de Soutien à la Fondation des Femmes a organisé un dîner pour favoriser **la visibilité des combats des femmes en faveur de l'égalité dans le Cinéma.**

Organisé en partenariat avec The Land, société éthique et écologique qui a créé un lieu temporaire, La Journée, sur le rooftop de l'hôtel 3-14 à Cannes, soutenu par Madame Figaro, Ginette NY et en partenariat avec l'association Pour les Femmes dans les Médias, le collectif 50/50 et l'International Women's Forum, le dîner du 17 mai 2020 a permis de rassembler mécènes, personnalités et associations oeuvrant pour l'égalité femme

homme dans le monde audiovisuel. C'était ainsi l'occasion d'un moment privilégié pour valoriser les initiatives du cinéma en faveur des femmes et de leurs droits, de l'égalité entre femmes et hommes et de la lutte contre les violences. Un moment sous le signe du rassemblement de toutes et tous et de l'action mais également un moment d'hommage à Agnès Varda qui nous avait quitté le 29 mars, et en présence de sa fille, Rosalie.



Ce dîner était également l'occasion de mettre à l'honneur **les militantes argentines se battant pour l'accès à l'avortement présentes au dîner avec Juan Solanas, réalisateur du documentaire “Que Sea Ley”, diffusé lors du Festival de Cannes.**



• Appui à la visibilité des femmes argentines qui défendent le droit à l'avortement

Le lendemain du dîner avait lieu la projection du documentaire “Que Sea Ley”, retraçant le parcours de femmes ayant avorté clandestinement en Argentine et de militantes se battant pour l'accès à un avortement légal et gratuit.

L'Association de Soutien à la Fondation des Femmes a organisé **un moment de rassemblement pour la presse suivi d'une montée des marches sur le tapis rouge du Festival de Cannes de militantes du Planning Familial, de la Fondation des Femmes, aux côtés du réalisateur Juan Solanas et des militantes argentines** qu'il avait invitées pour l'occasion. **Cette marée verte** sur tapis rouge (de la couleur du foulard des militantes argentines emblématique de la cause) a permis de donner un écho mondial au combat argentin, à quelques jours d'un vote décisif pour les argentin.e.s. Un élan de solidarité envers toutes celles pour qui le droit à l'avortement n'existe pas encore ou est en recul dans le monde.



c. Projet #3 : Dénoncer le sexisme par le verbe : la 3^{ème} édition du prix Gisèle Halimi

Le 7 septembre 2019, pour la troisième année, la Fondation des Femmes a remis le Prix Gisèle Halimi à l'occasion de son Concours d'éloquence qui s'est déroulé pour la deuxième année consécutive au mythique studio 104 de la Maison de la radio. La troisième édition

de cet événement phare de la Fondation des Femmes a réuni plus de 700 personnes.



Organisé par l'Association de Soutien à la Fondation des Femmes en partenariat avec France Culture, et en coopération avec la Fondation Heinrich-Böll-Stiftung France, MGEN et le Fonds de Solidarité Oui Care, le concours d'éloquence a réuni **8 candidates** pré-sélectionnées (Beaubô, Gaelann Bodeau, Sandrine Braconnier, Violette Grac Aubert, Elena Hourdin Solovieff, Danielle Mérian, Diariata N'Diaye, Catherine Zlatkovic) sur le thème des violences conjugales et des féminicides, thème que la Fondation des Femmes avait décidé de mettre en lumière pour faire écho à l'actualité du Grenelle des violences conjugales. Les candidates se sont exprimées sur des sujets tirés au sort comme par exemple *"Tu seras viril mon kid"*, *"I will survive"* ou bien *"Où sont les femmes ?"*. Préalablement à la manifestation, les candidates ont pu bénéficier des conseils de deux coaches en art oratoire.



Cette 3^{ème} édition du Concours d'éloquence était animée par Tania Dutel, stand-uppeuse engagée et sublimée par un intermède musical de la fabuleuse artiste Pomme. Le jury composé de personnalités engagées (Muriel Robin, Julie Gayet, Titiou Lecoq,

Valence Borgia, Lauren Bastide, Christiane Féral-Schuhl, Sandrine Treiner) et présidé par Fatou Diome a attribué le premier prix à Elena Hourdin Solovieff. Cette étudiante de 17 ans a su convaincre le jury avec sa prestation sur le thème *“Mari violent, bon père ?”*. **Le prix “coup de coeur” du jury a quant à lui été remis à Catherine Zlatkovic,** militante féministe qui a assuré un discours poignant sur les féminicides et l'exposition aux violences des femmes en situation de handicap, en langue des signes française (LSF).



Le concours a fait l'objet d'une captation vidéo retransmise sur la chaîne Youtube de la Fondation des Femmes.

d. Projet #4 : Permettre aux femmes d'atteindre l'égalité femmes-hommes dans les faits : le Projet Equal Pay

L'année 2019 a également permis l'aboutissement du projet *Equal Pay* - concrétisé par la publication d'un guide sur l'égalité salariale (*“Egalité salariale : mes droits, mes actions”*) rédigé par les avocat.e.s et juristes membres du groupe de travail “Discriminations” de la Force juridique.

Afin que les femmes puissent disposer d'outils pour mieux négocier l'égalité salariale, la publication du guide s'est accompagnée de vidéos réalisées par la Force juridique et mettant en scène des professionnel.le.s du monde du

travail et de l'égalité salariale. L'onglet #EqualPay du site de la Fondation des Femmes donne ainsi accès aux conseils d'une avocate, Anaë Perez-Ainciart, spécialiste du droit du travail, d'une directrice des ressources humaines, d'une inspectrice du travail, d'une personne chargée de l'égalité femmes-hommes dans un syndicat et enfin d'un médecin du travail.

ÉGALITÉ SALARIALE :

MES DROITS, MES ACTIONS

GUIDE POUR FAIRE VALOIR VOTRE DROIT À L'ÉGALITÉ SALARIALE

« TOUT EMPLOYEUR ASSURE, POUR UN MÊME TRAVAIL OU POUR UN TRAVAIL DE VALEUR ÉGALE, L'ÉGALITÉ DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES »

ARTICLE L'223-2 DU CODE DU TRAVAIL

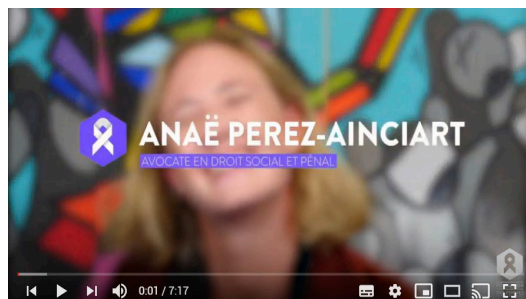
CE GUIDE PEUT VOUS INTÉRESSER SI VOUS ÊTES :
UNE SALARIÉE, UNE CANDIDATE À UN EMPLOI, À UN STAGE OU À UNE PÉRIODE DE FORMATION EN ENTREPRISE.



FONDATION
DES FEMMES

ACTION FINANCÉE PAR :
Région
Île de France

L'objectif de ce projet est de sensibiliser aux inégalités salariales qui persistent en France ainsi qu'aux problématiques qui en découlent (plafond de verre, sous-représentation des femmes dans les instances de direction, etc.). Surtout, il a été question de créer un outil pratique pour les salariées qui seraient victimes d'inégalité salariale afin qu'elles puissent savoir qu'elles en sont victimes et agir en conséquence pour y remédier. Le format attractif du guide et le caractère ludique des vidéos ajoutent encore à la pédagogie du projet.



Comme le relève Anaë Perez-Ainciart, avocate en droit pénal et droit du travail, membre de la Force juridique *“Ces outils ont pour objectif de permettre aux salarié.e.s de rendre plus accessibles les règles applicables en matière d'égalité salariale”*

et de discrimination afin qu'ils/elles soient à même de les exploiter dans leur parcours professionnel. Mieux connaître ses droits et les outils dont on dispose permet de mieux combattre les obstacles rencontrés dans son parcours professionnel et, in fine, de faire reculer les inégalités salariales et les discriminations."

e. Projet #5 : Lutter contre le cybersexisme grâce à la jurisprudence

En 2019, la Force juridique de la Fondation des Femmes a poursuivi son travail sur **la lutte contre la représentation sexiste des femmes dans l'espace public notamment l'espace numérique et les cyberviolences**. En continuité avec le travail mené les années précédentes, deux nouvelles décisions judiciaires participant à la construction d'une jurisprudence relative à la lutte contre les cyberviolences sexistes sont à mettre au crédit de l'engagement des avocat.e.s membres de la Force juridique :

- Tout d'abord, **le 22 mai 2019, Edmond Frety** a obtenu la condamnation pour injure publique envers un particulier en raison de sa race, de sa religion ou de son origine d'un sixième auteur pour des propos tenus à l'encontre d'une militante présidente d'association. L'auteur a été condamné par le Tribunal correctionnel de Paris à 600 euros d'amende et 1000 euros de dommages et intérêts. Cette affaire fait suite à un premier jugement du Tribunal correctionnel de Paris du 6 novembre 2018 par lequel Edmond Frety avait déjà obtenu la condamnation de 5 personnes pour injure publique à raison du sexe.

- En outre, les avocates de la Force juridique **Valence Borgia et Alice de Larminat** ont obtenu **la première condamnation du délit de provocation à la haine ou à la violence à raison du sexe en France** à l'encontre du dessinateur Marsault. Par jugement du 18 janvier 2019, le Tribunal de grande instance de Créteil l'a ainsi condamné à 10.000 euros d'amende, et deux membres de sa communauté de « fans »

à 2.000 euros chacun, pour provocation à la haine ou à la violence en raison du sexe, injure publique envers un particulier en raison du sexe et usage de données permettant d'identifier un tiers. Les faits remontent à 2016 alors que ce dessinateur "satirique" ayant vu sa page Facebook fermée par le réseau avait invité sa communauté de plus de 50 000 abonnés à harceler et injurier une militante féministe. Celle-ci avait subi une forte vague de cyberharcèlement faite d'injures, de menaces et d'appels au meurtre ou au viol.

Grâce aux contentieux stratégiques qu'elle a menés depuis sa création en 2016, la Force juridique de la Fondation des Femmes a participé à l'élaboration d'une véritable jurisprudence relative à la lutte contre les cyberviolences faites aux femmes, remplissant ainsi la mission qu'elle s'est donnée de faire avancer les droits des femmes devant les tribunaux, comme le témoigne Alice de Larminat : *"Ces décisions démontrent que les réseaux sociaux ne sont pas des zones de non-droit, des défouloirs où les auteurs de propos injurieux et menaçants (très souvent sexistes et/ou racistes) restent impunis. Il faut poursuivre le combat aux côtés des victimes afin que ce message soit entendu plus largement."*

En parallèle du combat mené devant les tribunaux, **le groupe "cyberviolences" de la Force juridique a continué son travail de réflexion sur l'amélioration du droit dans la prise en compte des violences sexistes en ligne**. Les avocates du groupe de travail ont ainsi travaillé sur des amendements sur la prise en compte du sexisme dans le cadre de la Proposition de loi de Mme la députée Laetitia Avia visant à lutter contre la haine sur internet.

Ce travail s'est continué dans le cadre d'un plaidoyer auprès des décideurs publics. Ainsi le 9 mai, Sylvie Pierre-Brossolette et Saskia Lux, membre de la Force juridique responsable du groupe de travail, ont été auditionnées par **Mme Laetitia Avia** au cours d'une table ronde

à l'Assemblée Nationale et le 24 mai 2019, Saskia Lux et Liadan Ni Nunain ont rencontré **M. Cédric O, Secrétaire d'Etat au numérique** avec d'autres associations concernées par les thématiques de lutte contre la haine en ligne (Inter LGBT, SOS Homophobie, Stop Homophobie, Urgence Homophobie, Le Refuge).

Comme le témoigne Saskia Lux : *“Les violences faites aux femmes ne s'arrêtent pas à la sphère privée. Derrière leurs écrans, elles subissent menaces de mort et de viol. La difficulté de poursuivre les auteurs résulte notamment de l'anonymat derrière lequel ils se cachent. Si la loi Avia devrait permettre d'endiguer ces violences, la Force juridique de la Fondation des Femmes s'est assurée de la prise en compte par la loi des cyberviolences à l'encontre des femmes et de la lutte contre le sexisme comme objectif d'intérêt général.”*

III. L'ASSOCIATION DE SOUTIEN VIT GRÂCE À SES MÉCÈNES

FONCTIONNEMENT ET DEVELOPPEMENT

AVIS

dt devoteam

mgen*

Up

GIVENCHY

JUST EAT

lululemon

Maison 123

OMG Omnicom MediaGroup



ROOS&ROOS
PARIS

TBWA\Corporate



LA FORCE JURIDIQUE

AXA | **AXA** atout cœur

BARREAU DE PARIS
Solidarité
Fonds de dotation

île de France

Linklaters

Maison 123

UN ABRI POUR TOUTES

Cityzen

FONDATION Up

île de France



CONCOURS D'ÉLOQUENCE



**HEINRICH
BÖLL
STIFTUNG**



radiofrance

TBWA Corporate

**SECRÉTARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES ET
DE LA LUTTE CONTRE
LES DISCRIMINATIONS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA NUIT DES RELAIS PARIS



LPA
LPA-CGR avocats



naxicap
PARTNERS

**VILLE DE
PARIS**

SAINT-GOBAIN



THALES

DooH it



TBWA\Corporate

Et toutes les entreprises qui ont participé à l'événement.

LA NUIT DES RELAIS BORDEAUX



TBWA\Corporate

Et toutes les entreprises qui ont participé à l'événement.

CITÉ AUDACIEUSE



STAND UP



COLLECTE DE PRODUITS HYGIÉNIQUES



L'ASSOCIATION DE SOUTIEN REMERCIE ÉGALEMENT LES MÉCÈNES DU DINER DE GALA DE LA FONDATION DES FEMMES

CHANEL



KERING

LVMH

Brut.



J e a n - M a r c
D U M O N T E T
P R O D U C T I O N

econocom

L'ORÉAL
PARIS



ToutMa



Accellency

FACEBOOK



Firmenich

Galeries
Lafayette

Google

interparfums

HAVAS
GROUP

onepoint.
beyond the obvious

ONEIDA
ASSOCIÉS

unify

VINCI
AUTOROUTES

eurydice


FLEUR DE METS
RÉCEPTIONS


CHÂTEAU
FONTAINEBLEAU

HOST*

*HOUSE OF SUPER TALENTS

DEPUIS 1503
CHATEAU
LAGREZETTE
MALBEC

LEPRESSING
Agence digitale design & contenu

 **Petit Palais**
Musée des Beaux-Arts
de la Ville de Paris


Shangri-La hotel
PARIS



Veuve Clicquot

**ET ENFIN L'ASSOCIATION DE SOUTIEN REMERCIE LES MAGASINS PRINTEMPS
POUR LEUR OPÉRATION DE DON EN CAISSES À L'OCCASION DES FÊTES DE
FIN D'ANNÉE**

PRINTEMPS

MERCI À TOUTES CELLES ET CEUX QUI ONT PARTICULIÈREMENT OEUVRÉ À LA RÉUSSITE DE L'ANNÉE 2019 :

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DE SOUTIEN :

- Valence Borgia, Présidente de l'Association de soutien
- Sarah Becker, trésorière
- Léa Thomassin, secrétaire générale
- Nathalie Gautier
- Marie Hommeau
- Chloé Ponce-Voiron

LES MEMBRES DU COMEX DE LA FONDATION DES FEMMES :

- Sarah Becker
- Valence Borgia
- Danielle Bousquet
- Julie Gayet
- Brigitte Grésy
- Anne-Cécile Mailfert, Présidente
- Julie Muret
- Firmine Richard

LES ÉQUIPES OPÉRATIONNELLES, STAGIAIRES ET SERVICES CIVIQUES DE L'ASSOCIATION DE SOUTIEN :

- | | |
|-------------------------------|--|
| - Agathe Camus | - Héloïse Lachambre |
| - Agnès Carolin | - Jessica Ohayon |
| - Arthur Alagille | - Joséphine Bertrand |
| - Anne-Cécile Mailfert | - Julie Carmaux |
| - Astrid Pertuisel | - Laurène Cavallo |
| - Ariane Segal | - Lauriane Porier |
| - Camille Niel | - Liadan Ni Nunain |
| - Carolina Rodriganez Rengifo | - Lucile Skibniewski |
| - Céleste Broud | - Maud Tazir |
| - Céline Dubois | - Marie Quintrand |
| - Céline Rancoule | - Mariam Pellicer |
| - Cloé Gohin | - Mathilde Alves |
| - Clémence Garnier-Juste | - Sarah Tarabay |
| - Diane Lafforgue | - Sofia Quintanero |
| - Floriane Volt | - Tatiana Schott |
| - Gabriella Lê | - Thyana Andypain |
| - Hélène Marin | Et Camille Devos, responsable administrative |

LES BÉNÉVOLES DES COMITÉS DE PILOTAGE :

- Adeline Bonnet
- Alba Horvat
- Alix-Anne Brugiere
- Anaë Perez-Ainciart
- Angela Muller
- Anne Sophie Lerouge
- Camille Jérémie
- Chloe Cohen
- Edson Dos Santos
- Fatima Farkhsi
- Floriane Stricot
- Hélène Marin
- Iman Elhany
- Johanna Manoukian
- Julie Le Crom
- Julie Menette
- Julie Muret
- Juliette Crouzet
- Léonore Bocquillon
- Marie Hommeau
- Marion Atdjian
- Marion Eynard
- Mathilde Pierre
- Mathilde Mayuma
- Mélanie Vazeux
- Romane Dartois
- Romina Febbro
- Saskia Lux
- Sedera Ranaivoarinosy
- Sophie Soubiran
- Virginie Koh
- Virginie Marco
- Zoe Royaux

ASSOCIATION DE SOUTIEN À LA FONDATION DES FEMMES

www.fondationdesfemmes.org
bonjour@fondationdesfemmes.org

@Fondationdesfemmes



@Fondationfemmes

linkedin.com/company/fondation-des-femmes



facebook.com/FondationDesFemmes/